

DEC221009INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Mme Clarisse DHAENENS, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191237DGDS en date du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRIStAL) et nommant M. Olivier COLOT, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Olivier COLOT, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mars 2022.

II A compter de cette même date, Mme Clarisse DHAENENS, Professeure des universités à l'université de Lille, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2022

Le président - directeur général
Antoine Petit





DEC213799DR19

Décision portant désignation de M. Jean-François LOHIER aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6507, intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC 161216DGDS portant renouvellement de l'unité UMR6507 – LCMT, et nommant M. Thierry LEQUEUX, en qualité de directeur ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2, secteur Industrie, option sources radioactives scellées délivré à M. Jean-François LOHIER le 05/07/2021 par l'Université de Caen Normandie, IMOGERE, organisme certifié CEFRI Certification n° 001 O F R ;

Vu l'avis du Comité Régional d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT).

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Jean-François LOHIER, IEHC CNRS, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR6507, intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thio-organique (LCMT) à compter du 05/07/2021 jusqu'au 07/09/2026, date d'expiration du certificat de renouvellement.

Article 2 : Missions¹

M. Jean-François LOHIER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Les modalités d'exercices des missions de M. Jean-François LOHIER sont indiquées dans la lettre de mission annexée à cette décision.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 06/12/2021

Le Directeur de l'UMR 6507-LCMT
M. Thierry LEQUEUX

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS en Normandie

Visa du Président de l'Université
de Caen Normandie

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]